



Informations à l'attention des médecins généralistes, pédiatres et polycliniques spécialisées sur l'identification des enfants (5 à 11 ans) atteints du syndrome de Down, en vue de la vaccination contre la COVID-19

La Conférence Interministérielle Santé Publique du 20 décembre 2021 a autorisé la vaccination contre la COVID-19 des enfants âgés de 5 à 11 ans. Cette vaccination est particulièrement recommandée pour les enfants présentant des comorbidités ou qui sont en contact étroit avec des personnes à risque. Ce groupe ne sera pas invité à la vaccination en tant que groupe prioritaire absolu mais les médecins généralistes et les pédiatres pourront identifier les enfants concernés dans leur cabinet et les encourager à se faire vacciner.

Afin de s'assurer que les enfants à risque soient invités aussi rapidement que possible, et ce, quel que soit leur âge, il est prévu de recourir au même système que celui utilisé pour la priorisation des enfants souffrant de comorbidités, âgés de 12 à 15 ans. Pour rappel, il s'agit de la « corona vaccination web app » accessible aux pédiatres identifiés par les hôpitaux pédiatriques de référence. Celle-ci leur permet – sur base du N° de registre national – de renseigner des patients souffrant de pathologies dont la liste a été arrêtée par la Conférence Interministérielle Santé Publique. Ceux-ci seront alors invités rapidement à se faire vacciner dans un centre de vaccination.

Il y a toutefois quelques exceptions à cette règle :

- Les enfants alités et/ou répondant à des indications médicales strictes (par exemple, troubles psychiatriques graves, handicap physique grave) et qui ne peuvent pas quitter leur lieu de résidence dans des circonstances normales. Ils peuvent bénéficier d'une vaccination à domicile par l'équipe mobile du centre de vaccination ou par leur médecin/pédiatre traitant (ou, dans des cas exceptionnels, au sein du service pédiatrique d'un hôpital si jugé nécessaire).
- Les enfants en dialyse rénale chronique peuvent être vaccinés au centre de dialyse.

Les centres pédiatriques des hôpitaux de référence sont à même d'identifier la plupart des patients souffrant des pathologies concernées. Toutefois, les enfants porteurs du syndrome de Down ne sont pas toujours connus de ces hôpitaux étant donné qu'ils sont parfois uniquement suivis par leur médecin ou pédiatre traitant, ou encore au sein d'une polyclinique spécialisée.

Il est dès lors demandé que les médecins/pédiatres traitants ou polycliniques spécialisées identifient tout enfant de 5 à 11 ans atteint du syndrome de Down, quel que soit le degré de gravité de l'affection, et de transmettre le N° de Registre National de cet enfant à un pédiatre d'un hôpital de référence (cf. tableau ci-dessous) afin de l'ajouter dans la « corona vaccination web app » et ainsi s'assurer qu'il soit invité rapidement à se faire vacciner dans un centre de vaccination.

Siel Daelmans	UZ Brussel	Siel.Daelemans@uzbrussel.be
Ann De Guchtenaere	AZ Damiaan	dr.deguchtenaere@gmail.com
Julie Frere	CHR Citadelle	julie.frere@chrcitadelle.be
Marc Raes	Jessa Ziekenhuis	fa303885@skynet.be
Petra Schelstraete	UZ Gent	Petra.Schelstraete@uzgent.be
Pierre Smeesters	HUDERF	pierre.smeesters@huderf.be



Anne Tilmanne	CHU Tivoli	atilmann@chu-tivoli.be
Stijn Verhulst	UZ Antwerpen	Stijn.Verhulst@uza.be
Dimitri Van der Linden	UCL Saint-Luc	dimitri.vanderlinden@saintluc.uclouvain.be
François Vermeulen	UZ Leuven	francois.vermeulen@uzleuven.be

Il est également demandé que le médecin/pédiatre traitant ou polyclinique spécialisée contacte les parents ou l'administrateur de l'enfant concerné pour les informer qu'ils recevront prochainement par courrier une invitation à la vaccination. Il est important de les informer correctement sur la raison de l'invitation afin qu'ils puissent faire un choix éclairé sur la vaccination.

Le vaccin utilisé pour les enfants de 5 à 11 ans est le vaccin Pfizer pédiatrique (2 doses administrées à 21 jours d'intervalle).